



HONORAIRES PRATIQUES

TRANSACTION

1. Vente sur immeuble

- Studios : 6% TTC
- Autres biens : 5% TTC
- Vente de terrains : 10% TTC
- Vente de locaux commerciaux : 7% TTC

LOCATIONS

1. Locations longue durée - bail de 3 ans, loi 89 (vide ou meublé) :

✚ à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 200,00 € TTC
- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de contrat de bail : 10,00 € TTC /m2
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 € TTC / m2

✚ à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de contrat de bail : 10,00 € TTC /m2
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3,00 € TTC / m2

2. Frais de gestion : 7.20 % TTC sur les montants perçus

3. Locations meublées (secondaire) de + 6 mois : 15% maximum sur le montant du loyer CC

Au taux actuel de la TVA de 20%

2 avenue du Domaine du Loup- 06800 Cagnes Sur Mer

Tél. : +33.(0)4.93.20.10.70 / Port. : +33.(0)6.75 86 44 39 / Fax : +33.(0)4.93.73.93.31



www.azur-seaside-properties.com

